Principaux critères méthodologiques de l'inventaire ZH départemental 73

Taille des ZH identifiées (critères de surface) :

supérieure à 1000 m2 (0,1 ha)

**

Critères de détermination et de délimitation des ZH :

principalement liés à la végétation hygrophile , mais complétés par une validation via critère pédologique (sol) dans certaines zones agricoles de plaine

**

Périodes d'inventaire des ZH :

entre 2004 et 2009 ; essentiellement de mars à septembre en plaine et de juillet à octobre en montagne

Date de mise à jour du présent document : 10/9/2010

Fiche détaillée relative à la méthodologie pour établir l'inventaire ZH 73

Période d'inventaire
Les prospections ont eu lieu principalement entre 2004 et 2007; essentiellement de mars à septembre en plaine et de juillet à octobre en montagne.
Certains compléments ont été apportés à l'inventaire en 2008-09 sur moins de 10% des ZH73.

La méthodologie retenue pour cet inventaire a été la suivante :

Critères de surface – règles générales et particulières
Les ZH de plus de 1000 m2 ont été identifiées et cartographiées, ainsi que le regroupement de petites surfaces atteignant ce seuil de 1000 m2 -quand des liens fonctionnels directs entre ces surfaces ont pu être identifiés- (ex : chapelets de milieux humides le long d'un ruisseau ...).

Les ZH sont toutes cartographiées sous la forme de polygones.

Critères de détermination et délimitation des ZH de l'inventaire
La définition générale de la ZH inscrite dans le code de l'environnement via son article L211-1, répondant à l'objectif législatif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau est la suivante : *« les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».*

Dans le cas de l'inventaire savoyard, les périmètres de ZH sont basés principalement sur l'existence de végétation hygrophile, mais complétés par une validation via critère pédologique (sol) dans certaines zones agricoles de plaine
En bord de cours d'eau, le critère "submersion" a parfois été retenu (pas d'observation de plantes indicatrices de ZH, ni sols hydromorphes, mais traces de débordements anciens encore visibles : dépôts alluvionnaires, embâcles, ...).

95% des ZH ont fait l'objet de visite de terrain ; néanmoins certaines ZH d'accès difficile ont été identifiées par photographie aérienne (et outil infrarouge indicateur de taux d'humidité)

Echelle de cartographie : 1 / 5 000e

Principal contributeur et coordinateur de l inventaire ZH73 : CPNS, conservatoire du patrimoine naturel de Savoie

Principaux financeurs :
Conseil Général de la Savoie
Agence de l'Eau RMC

Modalités de mise à jour :
actualisation après validation par le comité de pilotage local ZH73 ; actualisation annuelle sur le site de la DREAL.

Porté à connaissance :
Toutes les communes de Savoie ont été destinataires entre 2005 et 2009, de fiches informatives détaillées relatives aux ZH inventoriées sur leur territoire, transmises officiellement et conjointement par le CPNS et la collectivité associée (Conseil Général 73 et/ou structure porteuse de contrat de rivière)

Pour plus de précisions sur l'inventaire ZH73 :
. site internet du CPNS
http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/inventaire-zh.php
. DDT73 - Direction Départementale des Territoires de la Savoie - service environnement eau et forêt – unité aménagement des milieux aquatique
http://www.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/

***

Pour plus de précisions sur la limite exacte de la zone humide ou la caractérisation de sa fonctionnalité il est conseillé au maître d'ouvrage d'appliquer l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009